

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2025-77 : Plan Climat Air Energie Territorial – Mise en œuvre d’actions pour le territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan – SIG _ Système d’Information Géographique et applications _ Intégration des schémas directeurs d’adduction eau potable et assainissement collectif commune de Taulignan

Vu l’article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-04 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025, portant délégation de pouvoir au Président, l’autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l’exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,

Vu la délibération n°2024-37 du Conseil Communautaire en date du 6 juin 2024, adoptant définitivement le Plan Climat Air Energie Territorial Enclave des Papes Pays de Grignan (PCAET) et son programme d’actions, comprenant notamment les actions N°4.1.1. - Sécuriser l’alimentation en eau potable du territoire et N° 4.1.2 - Élaborer et mettre à jour des schémas directeurs eau potable et assainissement collectif, et réhabiliter les systèmes d’assainissement des eaux usées,

CONSIDERANT que par décision du Président n°2024-87 du 13 novembre 2024, le marché pour la maintenance et hébergement des logiciels et applications métiers, X'MAP, NEXT'ADS, SVE, du logiciel de Système D’Information Géographique pour la CCEPPG et ses 19 communes membres, a été attribué, pour une durée de quatre années, à l’entreprise SIRAP, sise ZA Paul Louis Hérault – BP 253 à Romans (26106),

CONSIDERANT que la commune de Taulignan a transmis les couches du schéma directeur d’adduction eau potable et eaux usées pour intégration au Système d’Information Géographique, cette prestation étant financée et mise à disposition des communes de l’intercommunalité par la CCEPPG,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l’offre tarifaire de l’entreprise SIRAP, sise ZA Paul Louis Hérault – BP 253 à Romans (26106), d’un montant de 400,00 € HT, soit 480,00 € TTC, correspondant à l’intégration à X'MAP, application du logiciel de Système d’Information Géographique, des données numériques relatives au schéma directeur d’adduction eau potable et eaux usées de la commune de Taulignan.

Article 3 : DE NOTER que ces données seront à l’usage des services de la commune de Taulignan et du service mutualisé d’application du droit des sols de la CCEPPG.

Article 3 : D’ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 23 octobre 2025

Le Président,

Pierre-André VALAYE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

